

Règlements des PRIX JOSÉE-DE-GRANDMONT 2025 ACRA/ACAM

1. L'ACRA et l'ACAM invitent les communicateurs et les professionnels en marketing travaillant à leur compte ou au sein d'agences, d'entreprises et d'organisations actives dans le secteur agricole ou agroalimentaire à soumettre leurs meilleures réalisations en termes de SITE WEB, d'INFOLETTRE, d'ÉVÉNEMENT, de BALADO et de CAMPAGNE DE PROMOTION réalisés depuis 2023, dans le cadre des Prix Josée-de-Grandmont 2025.

2. Tant les communicateurs et les professionnels en marketing membres (depuis au moins 2 mois) que non-membres ainsi que les partenaires de l'ACRA et de l'ACAM sont invités à soumettre leurs projets au concours. Les frais d'inscription varient selon le statut des participants : membre ou partenaire (50\$) et non-membre (100\$).

3. ADMISSIBILITÉ : Cinq projets de communication et marketing à nature agricole, agroalimentaire ou alimentaire peuvent être soumis à l'étude des membres du jury : SITE WEB, INFOLETTRE, ÉVÉNEMENT, BALADO et CAMPAGNE DE PROMOTION. Les participants peuvent soumettre un nombre illimité de projets dans toutes les catégories. Pour être admissibles, les projets soumis doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 15 septembre 2025. La période d'inscription est du 22 septembre au 17 octobre 2025.

4. En plus du grand prix, le jury pourra décerner jusqu'à deux mentions dans chacune des cinq catégories.

- Prix Josée-de-Grandmont 2025 – le gagnant se verra remettre un certificat honorifique.

Mentions possibles pour souligner un projet qui se démarque par sa créativité, sa popularité, un contenu différent, etc. :

- Bulle d'OR

- Bulle d'ARGENT

6. Le jury des Prix Josée-de-Grandmont 2025 évaluera les projets qui lui seront soumis en tenant compte des critères suivants :

- A. Originalité, créativité et esthétisme
- B. Qualité du contenu
- C. Lien entre les objectifs d'affaires et les résultats atteints
- D. Choix des publics cibles et des plateformes Web
- E. Qualité technique
- F. Le projet dans son ensemble
- G. Qualité du dossier de candidature

7. ÉQUIPE GAGNANTE - La réalisation d'un projet de communication ou de marketing étant habituellement le fruit d'un travail d'équipe, chaque dossier de candidature doit préciser : a) le nom du communicateur/professionnel en marketing responsable du dossier de candidature et sa principale responsabilité dans le dossier et; b) les noms des membres de l'équipe et leur principale responsabilité dans le dossier (voir le formulaire de candidature). C'est donc à une équipe – et non à une seule personne – que les membres du jury remettront les Prix Josée-de-Grandmont 2025 et les mentions, s'il y a lieu.

8. LE JURY - Le jury des Prix Josée-de-Grandmont est composé de 3 ou 4 juges dont l'un(e) agira à titre de président(e). Le président(e) du jury est nommé(e) par les membres du jury avant les délibérations. Le président du jury est épaulé, durant les délibérations, par un membre du conseil d'administration de l'ACRA et un membre du conseil d'administration de l'ACAM; ces deux personnes déléguées n'auront toutefois pas le droit de vote. Les membres du jury ne peuvent soumettre de dossiers de candidature au concours ou être associés à l'une ou l'autre des candidatures lors des éditions pour lesquelles ils agissent à titre de membres et/ou de présidents du jury. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

9. SOIRÉE DE REMISE DES PRIX JOSÉE-DE-GRANDMONT : En présence des finalistes, l'ACRA et

l'ACAM dévoileront le nom des équipes lauréates des Prix Josée-de-Grandmont 2025 à l'automne 2025 (date et format à déterminer).